

# Débouté peu après ses débuts d'apprenti

**ÉTOY** La demande d'asile de Geremedhin Tesfay, jeune Erythréen de 20 ans, a été rejetée. Pourtant, il venait d'être engagé pour une formation à la Carrosserie Favre.

PAR JOCELYNE. LAURENT@LACOTE.CH

«C'est horrible, j'avais envie de rester en Suisse», confie tout timide Geremedhin Tesfay, 20 ans. Le jeune Erythréen doit quitter la Suisse, alors qu'il avait fait montre d'une réelle volonté d'intégration. Sa demande d'asile a été rejetée par le Tribunal administratif fédéral – en 2016, le jeune homme avait fait recours contre un premier refus. La décision est tombée le 28 novembre. Elle est assortie d'un délai de départ au 3 janvier. Le requérant d'asile, qui vit à Saint-Prex, venait à peine de commencer un apprentissage de peintre automobile auprès de la Carrosserie D R Favre à Etoy: «J'aime beaucoup le métier de carrossier».

## Propres démarches pour trouver un stage

Il a de lui-même appelé la carrosserie pour demander à y faire un stage. Conquis par ses qualités professionnelles, les deux frères lui ont proposé de débiter un apprentissage en vue d'obtenir une attestation fédérale de formation professionnelle, puis un certificat fédéral de capacité. «On a rarement vu un stagiaire aussi efficace et intéressé que lui, il travaille très bien. On a voulu lui donner sa chance», explique Dominique Favre. Mais le 14 décembre, Dominique et son frère Raphaël ont reçu une missive de la part du Service de la population qui leur signifie qu'ils se mettraient dans l'illégalité s'ils continuaient à employer leur jeune apprenti. Un risque qu'ils ne souhaitent pas courir. Après coup, les deux frères éprouvent un sentiment d'amertume envers le système.



Geremedhin Tesfay et son patron Raphaël Favre; l'Erythréen de 20 ans s'est vu signifier une décision de renvoi par Berne alors qu'il vient de débiter un apprentissage de peintre automobile. CÉDRIC SANDOZ

«On est surpris, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (Evam) nous a encouragés à l'employer et à aucun moment ne nous a dit qu'il risquait d'être expulsé», relève Dominique Favre. «On est même dépités, on a fait toutes les démarches nécessaires, il a une place et on le renvoie après tous les efforts fournis! L'Evam ne nous a jamais expliqué clairement les conséquences d'être détenteur d'un li-

vret N», ajoute son frère. Ils n'étaient pas non plus au courant que la demande d'asile de Geremedhin avait déjà été rejetée en 2016 et avait fait l'objet d'un recours au TAF.

## Employeurs encouragés à engager des migrants

«Le jeune Geremedhin Tesfay a trouvé une place pour une AFP auprès de la carrosserie Favre par ses propres moyens, faisant preuve d'une grande autonomie. Par la suite, l'employeur a contacté le groupe emploi de l'Evam afin d'obtenir la marche à suivre pour l'engagement. L'Evam a répondu à sa demande, lui fournissant les informations utiles, notamment autour des démarches pour annoncer la prise d'emploi et concernant le versement du salaire», explique Evi Kassimidis, chargée de communication pour l'Evam. Et de rappeler que la loi fédérale sur l'asile stipule qu'un requérant d'asile doté d'un livret N – soit en procédure d'asile – est autorisé à exercer une activité lucrative après trois mois. «On encourage la prise d'emploi. Notre objectif est que les migrants s'insèrent le plus tôt possible dans le

**Geremedhin est un jeune requérant qui veut bosser, s'en sortir et on le renvoie, ce n'est pas juste!**

ALINE FAVRE  
ÉPOUSE D'UN DES DEUX PATRONS  
DU REQUÉRANT D'ASILE DÉBOÛTE

monde du travail ou dans une formation. Ainsi, ils seront mieux intégrés et coûteront moins à la société puisqu'ils seront financièrement autonomes.»

## Asile et travail, deux domaines séparés

«Sur le principe, nous ne dissimulons pas d'informations aux employeurs: ce sont des partenaires essentiels dans l'intégration du migrant. Nous ne voulons surtout pas les décourager dans leur volonté d'engager une personne, mais pas au prix de cacher la réalité, renchérit Frédéric Rouyard, porte-parole du Service vaudois de la population. Par définition, une personne en procédure d'asile peut recevoir une décision né-

gative des autorités fédérales sur sa demande d'asile.»

«Notre mission est complètement indépendante de la réponse relative à la demande d'asile, précise la porte-parole de l'Evam. C'est le Secrétariat d'Etat aux migrations de la Confédération qui est compétent en la matière.»

Mais Geremedhin a probablement fait les frais d'une politique fédérale qui s'est durcie à l'égard des ressortissants de son pays (lire encadré).

Les deux patrons sont d'autant plus dépités qu'ils ne cachent pas que le métier n'attire pas tellement de Suisses et que d'autres stagiaires ou apprentis – helvètes – n'ont pas démontré la même motivation et les mêmes qualités professionnelles que Geremedhin. «Ceux qui décident de les renvoyer vont ensuite pleurer parce qu'ils ne trouvent plus personne pour réparer leur voiture!», s'exclame Raphaël Favre. «Geremedhin est un jeune requérant qui veut bosser, s'en sortir et on le renvoie, ce n'est pas juste!», ajoute son épouse Aline, qui travaille également dans l'entreprise.

Assommé par la nouvelle, le jeune homme n'avait, en dé-

ce, pas encore décidé où il irait en 2019. Il a finalement opté pour la Belgique, où il partira la semaine prochaine.

## Il n'a pas informé ses parents restés au pays

Il avait la possibilité de demander une aide d'urgence et au retour. Mais rentrer en Erythrée était exclu. «Je ne peux pas repartir. Ils vont me mettre en prison et m'enrôler», appréhende-t-il. Des craintes rejetées par le Tribunal administratif fédéral qui justifie ainsi le rejet de sa demande d'asile. Il ne peut toutefois pas être renvoyé de force, car il n'y a pas d'accord de réadmission entre la Suisse et l'Erythrée.

«Mon filleul est très perturbé depuis qu'il a appris la nouvelle. Il m'a confié ne pas oser dire à ses parents qu'il est forcé de quitter la Suisse. Ils auraient trop de peine», explique sa marraine, la Saint-Preyarde Pierrette Paulou-Vaucher, membre d'Actions-Parrainages. Les portes de la carrosserie restent grandes ouvertes si, par chance, la situation de Geremedhin devait être régularisée. «On lui a dit de revenir ici tout de suite», affirme Raphaël Favre.

## Soutien envers les Erythréens

Geremedhin Tesfay a décidé de quitter son pays sans en avvertir sa famille: «Je voulais avoir un métier, pouvoir étudier. Dans mon pays, on ne peut pas, on est obligés d'être soldat». Le jeune mineur, comme beaucoup de ses compatriotes, a fait un long périple, semé d'embûches et de violences, pour rejoindre notre pays. Il arrive en Suisse en août 2015 en tant que mineur non accompagné. Précédemment, lui et ses compatriotes avaient des chances d'y rester durablement. Mais, dès 2016, les pratiques de la Confédération se sont durcies pour les ressortissants de ce pays. Un revirement qui a déclenché un élan de soutien à leur égard. L'Action citoyenne pour une politique d'asile digne de la Suisse a lancé récemment une pétition qu'elle a adressée à la Confédération. Elle a recueilli 12 000 signatures. «Nous sommes inquiets du changement de politique de la Suisse envers des personnes qui ont fui l'une des dictatures les plus brutales de la planète», relèvent notamment les pétitionnaires.